

SOCIÉTÉ

Solidarité avec les plus pauvres

Objectif 17 octobre

Depuis plusieurs années, le 17 octobre est la Journée mondiale du refus de la misère. Face à l'augmentation de la pauvreté, tant dans notre pays qu'au niveau mondial, il est important que des citoyens et citoyennes se mobilisent pour affirmer qu'il y a urgence à redéfinir et mettre en œuvre de nombreuses priorités en matière de lutte contre la pauvreté.

A cette occasion, un manifeste mondial a vu le jour: la Déclaration de Solidarité.

Quatre organisations se sont mobilisées pour la diffuser dans la partie francophone cet appel à la solidarité. C'est ainsi que des membres du Mouvement ATD Quart-Monde, du mouvement Luttes Solidarités Travail (LST), d'Amnesty International et de Vivre Ensemble proposent à tous les citoyens et citoyennes de signer cette déclaration, qui sera remise le 17 octobre 2007 à des organisations internationales comme l'ONU mais aussi à nos divers décideurs. D'autres associations telles que la Ligue des Droits de l'homme, le Front commun des SDF ainsi que des associations flamandes se sont aussi associées à la démarche.

Refuser la misère

La déclaration de solidarité: une occasion à saisir pour envoyer un message fort aux autorités, demandant de poursuivre et de renforcer les politiques de lutte contre la pauvreté, d'impliquer les plus pauvres dans leur conception, leur mise en place et leur évaluation.

Une occasion aussi pour affirmer sa propre solidarité avec les plus pauvres et rejoindre les efforts permettant la participation des plus pauvres à la vie en société, permettant de faire respecter la dignité et l'accès effectif de tous aux droits de l'homme.

Affirmer notre refus d'indifférence face à la misère et pousser à des solidarités qui transformeront les rapports d'exploitation et d'oppression entre les hommes, constitue sans doute un premier pas vers «le devoir sacré» que nous rappelle J. Wresinsky (fondateur du mouvement ATD-Quart Monde):

«Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés.

S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré».

Signer la déclaration

Des membres du mouvement LST sont présents sur différents lieux publics et dans certaines manifestations depuis la rentrée de septembre, pour diffuser cet appel à la solidarité et proposer de le signer. C'est un moyen simple pour marquer sa solidarité.

Nous serons particulièrement présents sur les marchés de Huy, Jambes, Andenne, Bastogne et Namur la semaine du 24 au 29 septembre.

Cet engagement concerne aussi les pouvoirs publics. Nous avons donc invité les Bourgmestres des Communes où LST est présent¹ d'inviter le conseil communal voter l'adhésion à la déclaration de solidarité.

Ceux qui veulent signer ou se joindre plus intensément à cette démarche et faire signer cet appel autour d'eux peuvent obtenir les documents nécessaires auprès d'une des organisations qui portent cette campagne. (LST: 27, rue Pépin 081/22 15 12).

Signer la déclaration en ligne, infos sur la campagne et sur le mouvement LST: www.mouvement-lst.org/2007-10-17.html

(1) C'est-à-dire les communes où LST exerce une activité et celles où résident des membres du mouvement, soit environ 40 communes dans les provinces de Namur, Liège, Luxembourg et Brabant Wallon